

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

529th Council meeting
- Economics/Finance -
Brussels, 24 July 1978

President: Mr Hans MATHÖFER,
Minister for Finance of the
Federal Republic of Germany

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Gaston GEENS	Minister of Finance
Mr Willy CLAES	Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Per HAEKKERUP	Minister for Economic Affairs
Mr Knud HEINESEN	Minister of Finance
Mr Kurt HANSEN	State Secretary, Ministry for Economic Affairs

Germany:

Mr Hans MATTHOEFER	Federal Minister of Finance
Mr Manfred LAHNSTEIN	State Secretary, Federal Ministry of Finance
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Federal Ministry of the Economy

France:

Mr René MONORY	Minister for Economic Affairs
----------------	-------------------------------

Ireland:

Mr George COLLEY	Deputy Prime Minister Minister for Finance
Mr Martin O'DONOGHUE	Minister for Economic Planning and Development

Italy:

Mr Filippo PANDOLFI	Minister of the Treasury
---------------------	--------------------------

Luxembourg:

Mr Jacques POOS

Minister of Finance

Netherlands:

Mr F.H.J.J. ANDRIESEN

Minister for Finance

Mr G.M.V. van AARDENNE

Minister for Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Denis HEALEY

Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr Francois-Xavier ORTOLI

Vice-President

Mr Richard BURKE

Member

Mr Christopher TUGENDHAT

Member

GUIDELINES FOR THE ELABORATION OF THE EUROPEAN MONETARY SYSTEM

1. The Council called upon the Monetary Committee and the Committee of the Governors of the Central Banks to examine in co-operation with the Commission, in the light of the discussions at the present meeting and at that on 19 June 1978, and taking into account the main points raised at those meetings, the system outlined in the Annex to the summary of conclusions of the Presidency of the European Council on 6 and 7 July 1978, relating to the creation of a closer monetary co-operation. It asked these Committees to report back to it for its meeting on 18 September 1978.

2. The Council called upon the Economic Policy Committee to study the action which needed to be taken, within the framework of the European Monetary System, to strengthen the economies of the less prosperous Member States and to report back to it, through the Permanent Representatives Committee, in time for its meeting on 18 September and its subsequent meetings on economic and monetary questions.

It instructed the Permanent Representatives Committee to define, at its meeting on 27 July 1978, the brief thus entrusted to the Economic Policy Committee.

SECOND QUARTERLY EXAMINATION OF THE ECONOMIC SITUATION IN THE
COMMUNITY

The Council approved the decision on the adjustment of the 1978 official budgets and the preparation of the 1979 official budgets in the framework of the co-ordinated Community approach. One delegation entered a provisional reservation.

This decision fixes the individual contributions of the Member States to the common strategy to deal with the economic situation which were decided upon at the European Council meeting on 6 and 7 June 1978.

WESTERN ECONOMIC SUMMIT

The Council heard an account by its President and by the Commission concerning the Western Economic Summit held on 16 and 17 July 1978 in Bonn.

APPLICATION OF THE EUA TO COMMUNITY ACTS

The Council established a common approach on the proposal for a Regulation on the procedure for applying the EUA to legal acts adopted by the Institutions of the European Communities. This common approach will be communicated to the European Parliament within the framework of the conciliation procedure.

This draft Regulation concerns the use of the EUA as an instrument of management of the general budget of the Community. It also contains certain provisions regarding the expression in EUA of the financial rights and obligations of the European Communities. The introduction of the EUA in the customs field and in the field of tax reliefs as from 1 January 1979 is also provided for therein.

FINANCIAL ASSISTANCE TO THE ITALIAN REPUBLIC

The Council approved a Decision and a Directive amending the economic policy conditions for Community loans and medium-term financial assistance granted to the Italian Republic in past years.



NOTE BIO(78) 275 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M BURGHARDT, DG I et M L'ECOMTE,
DG VIII

PREPARATION DU CONSEIL ECO/FIN DU 24 JUILLET 1978 (MICHAEL CWIK)

LE CONSEIL SE REUNIRA LUNDI, 24 JUILLET, A 10.30 H A BRUXELLES.
LES POINTS ESSENTIELS DE L'ORDRE DU JOUR SONT LES SUIVANTS :

1. INFORMATION SUR LA REUNION DU SOMMET ECONOMIQUE OCCIDENTAL
DU 16/17 JUILLET A BONN.

IL S'AGIT D'UNE MISE AU COURANT DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE QUI N'ONT PAS ASSISTE A LA REUNION DE BONN AINSI QUE
DES PRECISIONS PAR LA PRESIDENCE (M MATTHOEFER) OU LA COMMISSION
(M ORTOLI) AUX QUESTIONS EVENTUELLES.

2. STRATEGIE COMMUNE CONCERNANT LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

SOUS CE POINT, IL S'AGIT NOTAMMENT DE LA MISE EN FORME DES ENGAGE-
MENTS PRIS PAR LES PAYS MEMBRES AU COURS DU CONSEIL EUROPEEN DE
BREMEN ET DU SOMMET ECONOMIQUE DE BONN.

EN CE QUI CONCERNE LE VOLET ECONOMIQUE, IL EST A RAPPELER QUE LA
COMMISSION AVAIT DEJA FAIT DES PROPOSITIONS DETAILLEES A L'EGARD
DE LA CONTRIBUTION DE CHAQUE ETAT MEMBRE DANS SA COMMUNICATION
AU CONSEIL EUROPEEN AU DEBUT DU MOIS DE JUILLET. IL S'AGIT
NOTAMMENT DE MESURES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE
(IMPOTS, DEPENSES PUBLIQUES).

EN CE QUI CONCERNE LE VOLET MONETAIRE, IL S'AGIT DE DONNER SUITE
AUX DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE BREMEN. LES
MINISTRES SONT INVITES A DONNER LES LIGNES DIRECTRICES POUR
L'ETABLISSEMENT DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN. ON S'ATTEND A UN
DEBAT DE FOND A CE SUJET. LE COMITE MONETAIRE A DEJA EU UN PREMIER
ECHANGE DE VUES HIER SUR LES DECISIONS PRISES A BREMEN. IL A ETE
CONFIRME QUE L'ENSEMBLE DES TEXTES MONETAIRES DU DOCUMENT DE
BREMEN SERVIRA COMME BASE DE TRAVAIL DANS LES ENCEINTES SPECIA-
LISEES (COMITE MONETAIRE ET AU COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES
CENTRALES). MAIS IL EST EGALEMENT APPARU QUE QUELQUES PRECISIONS
ET ORIENTATIONS A L'EGARD DE CERTAINES OPTIONS TECHNIQUES
DOIVENT ENCORE ETRE DONNEES PAR LES MINISTRES DES FINANCES.

LES CONSEILS ECO/FIN JUSQU'AU PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN EN
DECEMBRE 1978 VONT ASSURER LE CONTROLE DES PROGRES INTERVENUS
DANS LES ENCEINTES SPECIALISEES, ET LA COMMISSION VA JOUER SON PLEIN ROLE DE COORDINATEUR DANS CE DOMAINE.

////

NNNN

GPF M CWIK B 1/16 4125 20.7.78 X X

319667

M SANTABELLI

319663

3. LE DEUXIEME EXAMEN TRIMESTRIEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE QUI SE DERoule NORMALEMENT AUX MOIS DE JUIN ET DE JUILLET DE CHAQUE ANNEE ET QUI SE BASE SUR L ARTICLE 3 DE LA DECISION SUR LA CONVERGENCE DU 18 FEVRIER 1978 EST CETTE FOIS-CI INTEGRE DANS LA DISCUSSION SUR LA STRATEGIE COMMUNE.

#####

4. DANS LE CADRE DE L APPLICATION DE L UNITE DE COMPTE EUROPEENNE (UCE) AUX ACTES PRIS PAR LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTES EURO-PENNES, LE CONSEIL EST APPELE A FIXER L ORIENTATION COMMUNE EN VUE DE L OUVERTURE DE PROCEDURE DE CONCERTATION.

5. L ADAPTATION DES CONDITIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR L ITALIE.

LA COMMISSION A PROCEDÉ A UN EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE L ITALIE SUR BASE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DANS LE CADRE DU ~~CONCOURS~~ CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME ET LES PRETS COMMUNAUTAIRES. ELLE A FIXE LES ORIENTATIONS POUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE A SUIVRE POUR L ANNEE 1978. CES ORIENTATIONS SERONT COMMUNIQUEES AUJOURD HUI AU GOUVERNEMENT ITALIEN.

AMITIES, M SANTARELLI
NNNN

NNNN

330307

NOTE BIO(78) 275, SUITE 1 ET FIN, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M BURGHARDT, DG I, ET M LECOMTE,
DG VIII

CONSEIL ECONOMIE ET FINANCES (MICHAEL CWIK)

TOUTE LA MATINE A ETE CONSACREE A LA DISCUSSION SUR DIFFERENTS
ASPECTS DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN (SME) DECIDE AU CONSEIL
EUROPEEN. LE PRESIDENT EN EXERCICE, M MATTHOEFER, A INTRODUIT LE
DEBAT EN PRESENTANT UN SCHEMA DES QUESTIONS, NOTAMMENT EN VUE DE
CONCRETISER LES DIFFERENTES OPTIONS POSSIBLES DANS LA CREATION
D UN TEL SYSTEME ET POUR FACILITER LA DISCUSSION ENTRE LES DELEGA-
TIONS. IL S AGISSAIT NOTAMMENT DES GROUPES DE QUESTIONS SUIVANTES:

1) QUEL SERA LE TYPE DE NUMERAIRE POUR LE SME?

- LE NUMERAIRE ECU SE BASE T IL SUR UN SYSTEME DES TAUX PIVOTS
(PARITY GRID) OU SUR UN PANIER DE MONNAIES?

- UNE DIFFERENCIATION DES MARGES MAXIMALES DE FLUCTUATION ENTRE
MONNAIES EST ELLE FAISABLE DANS LE MODELE CHOISI?

- QUELS SERONT LES MECHANISMES D AJUSTEMENT DANS LE SME?

#####

2) COMMENT LE SYSTEME FONCTIONNERA T IL ET/OU SERA T IL
CONTROLE?

- QUAND ET EN QUELLE MONNAIE DES INTERVENTIONS SUR LE MARCHE DE
CHANGE SONT FAITES?

- DOIT IL EXISTER UNE INTERVENTION AUTOMATIQUE PAR RAPPORT A
UNE MONNAIE TIERCE, COMME LE YEN OU LE USD?

3) COMMENT LE FONDS MONETAIRE EUROPEEN PEUT IL FONCTIONNER?

- QUELLE SERA LA FACON JURIDIQUE DE LA MISE EN COMMUN DES
RESERVES (CESSION OU MISE A LA DISPOSITION)?

- QUEL EST LE VOLUME NECESSAIRE POUR QUE LE SYSTEME PEUT FONC-
TIONNER D UNE MANIERE DURABLE?

- QUELLE PARTIE DES RESERVES CONSTITUERA LA PARTIE DES CREDITS ET
QUELLES SERONT LES CONDITIONS EN CAS DE L UTILISATION?

4) QUELLES SERONT LES IMPLICATIONS DE CHAQUE SYSTEME SUR
LE DEGRE DE CONVERGENCE DES POLITIQUES DANS LES PAYS PARTICIPANTS?

5) COMMENT FAUT IL CONCEVOIR LA RELATION DU SME AVEC

- LE SYSTEME EUROPEEN DE CHANGE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
(''SERPENT''),

- LE SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL,

- D AUTRES MONNAIES EUROPEENES, ETC.?

////

NNNN

GPP M CWIK

B 1/16

4125 25.7.78

X

X

319652

M SANTARELLI

319652

TOUT CECI SEMBLE ETRE TRES TECHNIQUE, MAIS CERTAINES OPTIONS TECHNIQUES DANS LE DOMAINE MONETAIRE IMPLIQUENT QUELQUES FOIS DES CHOIX POLITIQUES TRES IMPORTANTS. MALHEUREUSEMENT IL N EXISTE PAS ENCORE JUSQU ICI DES EXPERIENCES PRATIQUES DANS L APPLICATION D UN SYSTEME BASE SUR UN PANIER DES MONNAIES. CE SYSTEME DON T ON A ENTENDU UNE CERTAINE PREFERENCE DU COTE ITALIEN ET BRITANNIQUE DEVRAIT, SELON MONSIEUR ORTOLI, ENCORE ETRE ETUDIE PLUS APPROFONDEMENT. D AUTRE PART, LE PRESIDENT DE LA BUNDESBANK, MONSIEUR EMMINGER, A REMARQUE QU IL PREFERERAIT, AU STADE ACTUEL DES CHOSSES, UN SYSTEME BASE SUR LES TAUX PIVOTS (COURS CENTRAUX), AU MOINS QU IL VOIE DISPARAITRE LES DIFFICULTES TECHNIQUES D UN SYSTEME DE PANIER MONETAIRE DANS LES EXAMENS ET DISCUSSIONS DES PROCHAINS MOIS.

M ORTOLI A MIS L ACCENT SUR L INTERET DE LA COMMISSION D AVOIR UN TYPE D UNITE MONETAIRE QUI POURRAIT ETRE EGALEMENT UTILISEE DANS D AUTRES DOMAINES COMMUNAUTAIRES ET DE VOIR SE REALISER UNE CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DES PAYS MEMBRES BIEN ETROITE DANS LE CADRE DU SME.

LE COMITE MONETAIRE ET LE COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES ONT RECU LE MANDAT D EXAMINER, EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION, LE SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN DECRIT DANS L ANNEXE DES CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE BREMEN, NOTAMMENT DANS LA LUMIERE DES PRINCIPAUX POINTS DISCUTES PAR LES MINISTRES (SCHEMA DE LA PRESIDENCE ET COMPTE RENDU DE LA REUNION) ET DE PRESENTER POUR LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL ECONOMIE/ FINANCES, LE 18.9.1978, DES OPTIONS TECHNIQUES DIFFERENTES ET LEURS IMPLICATIONS SUR LES DIFFERENTES QUESTIONS POSEES.

APRES LE DEJEUNER, LES MINISTRES ONT ADOPTE, SUR BASE DE LA DECISION DU 18.2.1974 SUR LA CONVERGENCE, LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SUR L ADAPTATION DES BUDGETS PUBLICS DE 1978 ET LA PREPARATION DES BUDGETS PUBLICS DE 1979 DANS LE CONTEXTE DE L ACTION CONCERTEE COMMUNAUTAIRE.

POUR MONSIEUR ORTOLI, CETTE DECISION REPRESENTE UNE CERTAINE NOUVEAUTE POUR LA COMMUNAUTE. EN EFFET, C EST LA PREMIERE FOIS QU UN EXAMEN REEL DES POLITIQUES BUDGETAIRES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE S EST PRODUIT ET QUE LES MESURES QUANTIFIEES DES ETATS MEMBRES ONT FAIT L OBJET D UNE DECISION FORMELLE DU CONSEIL. CETTE DECISION EST FINALEMENT LE RESULTAT DES TRAVAUX QUI ONT ETE COMMENCES PAR LA COMMISSION EN FEVRIER DE CETTE ANNEE EN VUE DE PREPARER LE TERRAIN D UNE ACTION CONCERTEE DES ETATS MEMBRES POUR REPENDRE EN MAIN LA SITUATION INSATISFAISANTE DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE LA SITUATION D EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE.

LES MINISTRES ONT EGALEMENT ADOPTE UNE ORIENTATION COMMUNE POUR

////
NNNN

319661

319661

319661

OUVRIRE UNE PROCEDURE DE CONCERTATION AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN
SUR L'APPLICATION DE L'UCR AUX ACTES PRIS PAR LES INSTITUTIONS
DES CE.

FINALEMENT, UNE DECISION A ETE PRISE SUR LA DIRECTIVE DU CONSEIL
FIXANT LES CONDITIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LE CADRE DES
PRETS COMMUNAUTAIRES ET DU CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME
OCTROYE A LA REPUBLIQUE ITALIENNE.

AMITIES, M SANTARELLI
NNNN

NNNN

